



Comité d' Orientation de l' EPAMA

Réunion du 28 septembre 2004 à la préfecture de Région Lorraine, Metz

Compte-rendu de la réunion

Etaients présents :

Monsieur Bernard HAGELSTEEN, Préfet de la Région Lorraine

Monsieur Jacques JEANTEUR, Conseiller Régional de Champagne-Ardenne

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet du Département de la Meuse

Monsieur Pierre CASTOLDI, Secrétaire Général, représentant Monsieur Adolphe COLRAT, Préfet du Département des Ardennes

Monsieur André BERNE, DIREN Champagne-Ardenne, représentant Monsieur Dominique DUBOIS, Préfet de la Région Champagne-Ardenne

Monsieur Paul MICHELET, DIREN Lorraine

Monsieur Didier CAUVILLE, Directeur Régional de la navigation

Monsieur Philippe GOETGHEBEUR, représentant Monsieur Daniel BOULNOIS, Directeur de l' Agence de l' Eau Rhin Meuse

Monsieur Thibaut VILLEMIN, Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine, représentant Monsieur MASSERET, président du Conseil Régional de Lorraine

Madame Nelly JACQUET, Conseillère Régional de Lorraine

Madame Nathalie MANGEOT, représentant Monsieur Daniel BEGUIN, Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine

Monsieur Pierre PANDINI, Conseiller Général des Ardennes

Monsieur André DEGUIS, Conseiller Général de la Haute-Marne

Madame Aurélie WOJCIECHOWSKI, Conseil Général des Vosges, représentant Monsieur Christian PONCELET, Président du Conseil Général des Vosges

Monsieur Christian BROUET, Vice-Président de la Codecom du Pays de Commercy

Monsieur Jean-Marie HANIN, Président de la Codecom des Trois Cantons

Monsieur Guy JOSEPH, Vice-Président de la Codecom des Trois Cantons

Monsieur Lionel LADOUCE, Délégué de la Codecom de Meuse et Semoy, représentant Monsieur Alain BERNARD, maire de Monthermé, Monsieur Erik PILARDEAU, maire de Bogny et de Monsieur le maire de Nouzonville

Monsieur François REBOURG, Délégué de la Codecom du Pays de Neufchâteau

Monsieur Claude WALLENDORFF, Maire de Givet, représentant Monsieur Marcel VIGNERON, Président de la Codecom Ardenne Rives de Meuse et Monsieur Bernard SAISELET, Vice-Président de la Codecom Ardenne Rives de Meuse

Monsieur Bruno PILARD, Vice-Président du SIVU de Charleville-Mézières Warcq, Président de l'association « Warcq Inondations ça suffit », représentant Monsieur Bernard PIERQUIN, Vice-Président du SIVU de Charleville-Mézières Warcq

Monsieur Benoît NORECK, représentant Madame Claudine LEDOUX, délégué du SIVU Charleville-Mézières Warcq

Monsieur Daniel GUICHARD, Maire de Pouilly-sur-Meuse

Monsieur Etienne WARIN, Président de l' AUFA

Monsieur Christian PETELOT, Président de l' ANVI

Monsieur Vincent VAUCLIN, représentant de Monsieur Nadou CADIC, Délégué Régional Conseil Supérieur de la Pêche

Monsieur Christian ROUX, Président de la Fédération de Pêche des Vosges

Monsieur Jean ROUSSEAU, Président de l' URGE, Président de la Fédération de Pêche de la Meuse

Etaient excusés :

Monsieur Jean-Paul BACHY, Président du Conseil Régional de Champagne-Ardenne, Président de la Codecom du Pays Sedanais

Monsieur Jacques REILLER, Préfet du Département des Vosges

Monsieur Alain WAQUET, Préfet du Département de la Haute-Marne

Monsieur Benoît HURE, Président du Conseil Général des Ardennes

Monsieur Christian NAMY, Président du Conseil Général de la Meuse

Monsieur Michel DINET, Président du Conseil Général de la Meurthe-et-Moselle

Monsieur Pierre CORDIER, Vice-Président du Conseil Général des Ardennes

Monsieur Sylvain DALLA ROSA, Conseiller Régional de Champagne-Ardenne

Monsieur Etienne DEMULDER, Conseiller Général de la Meuse, Président de la Codecom du Pays de Stenay

Monsieur André MARQUET, Vice-Président du Conseil Général des Ardennes

Monsieur Claude PHILIPPE, Conseiller Général des Vosges

Monsieur Alain ROY, Premier adjoint au Maire de Revin

Monsieur Géraud SPIRE, Délégué du SIVU de Charleville-Mézières-Warcq

Monsieur Alain VERNEAU, Conseiller Général de la Meuse

Monsieur Philippe VUILQUE, Vice-Président du Conseil Régional de Champagne-Ardenne

Monsieur Paul CABANIS, Payeur Départemental des Ardennes

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d' Industrie des Ardennes

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d' Industrie des Vosges

Monsieur le Président de la Chambre d' Agriculture des Vosges

Monsieur WICQ, Maire de Mouzon

Monsieur REMACLY, Maire de Létanne
Monsieur le Président de Meuse Nature Environnement
Monsieur le Président du Conservatoire des Sites Lorrains
Monsieur le Directeur ADASEA Ardennes
Monsieur le Président du CPIE

Etaient absents :

Monsieur Pascal BERTEAU, Directeur de l' Eau
Monsieur Jean-François CORDET, Préfet de Meurthe et Moselle
Monsieur Bruno SIDO, Président du Conseil Général de la Haute-Marne
Madame Michèle ANDRIEUX, Présidente de la Codecom du Pays de Jeanne
Monsieur François BUSSIERE, Vice-Président de la Codecom du Pays Sedanais
Monsieur Pierre DEGRITOT, Vice-Président de la Codecom du Sammiellois
Monsieur Gérard DIDIER, Conseil Général de la Haute-Marne
Monsieur Jean-Pierre FLORENTIN, Conseil Général des Vosges
Monsieur Michel MARCHET, Président de la Codecom des Trois Cantons
Monsieur Edouard JACQUE, Président du Syndicat Intercommunal d' Aménagement de la Chiers
Monsieur Guy PAQUIN, Délégué du Syndicat Intercommunal de la Chiers
Monsieur Alain WAUTHIER, Vice-Président de la Codecom Ardenne Rives de Meuse
Monsieur Pierre GENDARME, Président de l' Adrima
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d' Industrie de la Meuse
Monsieur le Président de la Chambre d' agriculture des Ardennes
Monsieur le Président de la Chambre d' agriculture de la Meuse
Monsieur le Président de la Chambre d' agriculture de la Haute Marne

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Bernard LEFORT, Conseil Régional de Champagne-Ardenne
Madame Dominique CAMERSINI, Conseil Régional de Champagne-Ardenne
Monsieur Hervé CORTEYN, Conseil Régional de Lorraine
Monsieur Denis COPPEE, Conseil Général des Ardennes
Monsieur Olivier CAILLAT, Conseil Général de la Meurthe et Moselle
Monsieur Guy LAVERGNE, Directeur Adjoint de la DIREN Lorraine
Monsieur Philippe THIRION, Voies Navigables de France
Monsieur Philippe RUSSO, Agence de l' Eau Rhin Meuse
Monsieur Robert COLLOT, Association des Usagers du Faubourg d' Arches
Monsieur André POINSOT, ANVI
Monsieur Emmanuel MOITRY, Coordonateur URGE

Monsieur Guy ROUAS, Directeur de l' EPAMA
Mademoiselle Claudine JOST, Ingénieur hydraulicien de l' EPAMA
Monsieur Christophe LESCOULIER, BCEOM
Monsieur Jean-Michel BLANCHAIS, BCEOM
Monsieur Karl Enckel, Cabinet Huglo-Lepage

1 OBJET DE LA REUNION

Monsieur Bernard HAGELSTEEN, Préfet de la Région Lorraine, Préfet coordonnateur accueille les membres du comité d'orientation et cède la parole à Monsieur Jacques JEANTEUR, président de l'EPAMA.

Monsieur JEANTEUR retrace les faits marquants qui ont concerné l'EPAMA depuis la précédente réunion du Comité d'orientation du 28 octobre 2002.

Le plan d'action pour la prévention des inondations de la Meuse élaboré par l'EPAMA avec le soutien de la DIREN Lorraine, dans le cadre de l'appel à projets national lancé par Roselyne Bachelot, a été retenu parmi les 4 projets pilotes.

Le préfet coordonnateur de la Meuse a transmis la convention cadre pour signature à l'ensemble des partenaires fin juillet.

L'EPAMA compte de nouvelles adhésions : la Codecom de Commercy (55), le Syndicat intercommunal d'aménagement de la Chiers, les codecom de Neufchâteau et du Pays de Jeanne (88). Au cours de l'été, les Codecom de Void Vacon et du Val des Couleurs (55) ont également demandé leur adhésion. Ces demandes seront examinées par le Comité Syndical de l'EPAMA qui se réunira le 8 octobre 2004 à Réhon.

Suite aux élections régionales et cantonales, les nouvelles instances de l'EPAMA ont été désignées le 3 juin 2004. Monsieur Jeanteur, président sortant, a été renouvelé à l'unanimité.

La structure de l'EPAMA s'est renforcée de deux personnes : une ingénieur hydraulicienne, et une assistante de direction, ce qui porte à 4 l'effectif global.

Les études de faisabilité des aménagements de Mouzon, de Givet et de Charleville ont été réalisées par leurs maîtres d'ouvrage, entre octobre 2002 et décembre 2003. A toutes les étapes d'élaboration des projets (Diagnostic, études de scénarii), les phases de concertation conduites par les maîtres d'ouvrage, ont permis de faire progresser les projets jusqu'à leur validation par le Comité de suivi du CPER Champagne Ardenne – volet inondations du 28 juin 2004.

Les études de faisabilité de protections localisées de la ville de St Mihiel sous maîtrise d'ouvrage de la Codecom du Sammiellois, et l'étude de faisabilité d'une zone de ralentissement dynamique des crues en amont de St Mihiel sont en cours de réalisation.

De nouveaux projets sont en cours de montage : une étude hydraulique globale sur le secteur amont du département de la Meuse couvrant les communautés de communes du Val des Couleurs, de Void Vacon, de Commercy et du Sammiellois, enfin une étude hydraulique sur le secteur de Neufchâteau et sur les affluents amont de la Meuse dans les Vosges, une étude internationale de lutte contre les inondations sur le bassin de la Semoy.

Monsieur Jeanteur insiste sur la nécessité de respecter les calendriers afin de bénéficier des subventions FEDER.

Monsieur JEANTEUR rappelle ensuite l'ordre du jour de la réunion :

- Le PIG portant sur les aménagements champardennais de Mouzon, Charleville, Givet,
- Le plan d'action pour la prévention des inondations du bassin de la Meuse (circulaire du 1^{er} octobre 2002)

2 PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE LA MEUSE DANS LES ARDENNES

Messieurs Christophe LESCOULIER et Jean-Michel BLANCHAIS du BCEOM, bureau d'étude chargé par l'EPAMA de l'élaboration du Programme d'Intérêt Général (PIG), présentent le contenu du dossier de PIG élaboré pour les aménagements de Givet, Charleville-Mézières Warcq et Mouzon dans les Ardennes (Cf. document de présentation joint en annexe). Après un rappel des projets d'aménagements envisagés sur chacun des sites, les performances du programme en terme hydraulique et économique sont détaillées. Au regard des recommandations du SDAGE Rhin-Meuse en matière de prévention des inondations, les analyses hydrologiques et hydrauliques mettent en évidence l'importance des améliorations apportées par le projet, mais aussi l'existence, pour les crues les plus fortes (type 1993 et 1995), de très faibles impacts résiduels négatifs localisés (de 0 à 4 cm maximum) qui touchent en particulier les communes situées à l'aval immédiat de l'agglomération de Charleville (Nouzonville, Bogny et Monthermé). Les diverses solutions variantes étudiées entraîneraient un surcoût de réalisation important et des conditions d'exploitations complexe ou ne permettent pas de supprimer totalement ces impacts. Il n'en reste pas moins que le bilan coûts/avantages effectué met clairement en évidence l'intérêt général du programme d'aménagements.

Monsieur Carl ENCKELL, du cabinet Huglo Lepage, assistant l'EPAMA sur les questions juridiques liées aux aménagements, distribue une note de synthèse concernant l'analyse juridico-technique du programme. Après avoir exposé la procédure juridique choisie qui repose sur la qualification du programme en PIG, il attire l'attention des membres du Comité concernant la compatibilité avec le

SDAGE. Le titre D.5.1 alinéa 5 précise : « *dans les zones inondables déjà urbanisées, limiter les aménagements de protection à la stricte nécessité de la protection des personnes, et le cas échéant, de certaines constructions existantes, **sans aggraver en quoi que ce soit les conséquences des crues à l'amont ou à l'aval*** ». La question qui se pose est celle d'une lecture stricte ou souple du texte. La première interdirait toute latitude d'interprétation et serait susceptible, à son sens, de rendre difficile la réalisation quelque aménagement que ce soit sur le bassin de la Meuse. La seconde permettrait de considérer que des aménagements peuvent entraîner une légère surélévation des niveaux d'eau localisée dans la mesure où elle n'est pas véritablement aggravante pour les terrains déjà inondés, qu'elle est justifiée par des gains importants sur d'autres secteurs et que les mesures compensatoires raisonnables des « conséquences » de ces impacts localisés sont mises en œuvre.

Suite à ces deux présentations, un débat s'engage sur le PIG.

Concernant l'aspect juridique Monsieur HAGELSTEEN constate que le projet est « collectivement » bénéfique et qu'en ce sens il n'apparaît pas contrevenir au SDAGE qui, au travers du principe de non-aggravation des conséquences, met en priorité l'accent sur la nécessité d'une démarche solidaire et équilibrée. Le programme, qui associe des protections localisées à Charleville et Givet et une zone de ralentissement dynamique des crues à Mouzon, est conçu dans l'esprit des orientations du SDAGE. La somme de ses conséquences est incontestablement très nettement positive, même si les impacts résiduels localisés méritent d'être traités avec attention.

Monsieur Pierre CASTOLDI, représentant de Monsieur Adolphe COLRAT, préfet des Ardennes, rappelle les dommages importants causés par les inondations de 1993 et 1995 : 110 M€ et 225 M€ respectivement. Le calendrier est pour l'instant respecté et il est nécessaire de continuer à avancer sur ce projet.

Monsieur Paul MICHELET, DIREN Lorraine, estime que le programme respecte très largement l'esprit du SDAGE. Il convient en effet d'avoir en mémoire, au-delà de la façon dont les choses ont été rédigées, le fait que, sur le fond, l'ambition de ces dispositions qui datent d'une dizaine d'années était de susciter une rupture franche des pratiques en matière d'inondation, et notamment d'éviter de réaliser uniquement des protections localisées.

Monsieur André BERNE, DIREN Champagne-Ardenne, rappelle que le Comité de Bassin s'est d'ores et déjà prononcé favorablement sur la stratégie globale proposée par l'EPAMA. Par ailleurs ce programme présente des conséquences positives, car il permet de dégager un gain annuel moyen sur les dommages de crue estimée à 4,4 millions d'euros. Le bilan global du projet est donc très positif et le projet peut être considéré d'intérêt général. Enfin le respect du calendrier est essentiel pour des raisons de financement, notamment la consommation des crédits FEDER.

Monsieur ENCKELL, précise qu'effectivement le projet est susceptible d'être recevable dans son état, mais que son rôle est d'avertir son client des risques juridiques existants.

Monsieur Lionel LADOUCE, représentant la communauté de communes de Meuse et Semoy s'exprime au nom des maires de Nouzonville, Joigny, Bogny et Monthermé. Bien que le caractère d'intérêt général du projet ne soit pas remis en cause, il est difficile d'expliquer à la population que les conséquences du projet seront négatives pour elles. Il donne lecture à leur demande, d'une lettre des élus concernés, qui souhaitent que tout ce qui est possible pour réduire les impacts soit mis en œuvre. Monsieur LADOUCE souhaite que les aménagements localisés (recalibrage) proposés dans la stratégie globale sur le secteur soient réalisés, même si leurs effets ne sont pas suffisants pour supprimer tout impact. Ces travaux seraient très bien perçus par la population.

Monsieur JEANTEUR rappelle que la stratégie globale de l'EPAMA prévoit que d'autres aménagements soient réalisés, qui auront un effet positif pour les communes concernées.

Monsieur LESCOULIER précise que la stratégie globale prévoit 8 retenues et 15 sites de protections localisées, dont celui de Bogny.

Monsieur Claude WALLENDORFF, Maire de Givet, représentant la communauté de communes Ardenne-Rives de Meuse, à propos de la reconstruction du barrage de Monthermé, s'interroge sur le contenu de l'étude des impacts sur les lignes d'eau pour les communes situées notamment en aval du barrage.

Monsieur François REBOURG, de la Communauté de communes du Pays de Neufchâteau, rappelle qu'il faut bien prendre en compte l'intérêt du plus grand nombre.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse, précise que pour lui le projet est compatible avec le SDAGE. L'opération présente clairement un caractère d'intérêt général qu'il sera facile de démontrer. Toutefois, il estime qu'il ne faut pas s'en tenir à une lecture strictement juridique du dossier. Il convient de rechercher à gommer les effets négatifs du projet. Le département de la Meuse est concerné par les surinondations liées à la retenue de Mouzon (commune de Pouilly).

Monsieur JEANTEUR rappelle que des mesures de protections seront réalisées sur les secteurs habités de Létanne (08) et de Pouilly (55). Ces secteurs, déjà situés en zone inondable, seront ainsi protégés de l'inondation actuelle et de la surinondation. Par ailleurs un groupe interdépartemental regroupant les chambres d'agricultures (08, 55, 60, 02, 51), l'EPAMA et l'Entente Oise-Aisne travaille actuellement sur l'élaboration de principes d'indemnisation liés à la surinondation.

Monsieur Bruno PILARD, SIVU de Charleville Mézières – Warcq, constate qu'il y a des changements dans les versions de PIG remises en juillet 2004 et en septembre 2004. Le SIVU s'inquiète de la version actuelle du PIG.

Monsieur Pierre PANDINI, Conseiller Général des Ardennes, président du SIVU, se dit satisfait des propos rassurants du Préfet coordonnateur de bassin, mais se dit toutefois inquiet du risque juridique inhérent au dossier dans sa version actuelle. Il souhaite que le plus grand nombre de riverains de la Meuse tire parti positivement des aménagements projetés. Il précise que le SIVU doit tenir les engagements pris auprès de la population lors de la 2^e phase de concertation. Le SIVU souhaite avoir la garantie que les projets ne seront pas revus à la baisse et qu'il ne sera pas demandé au SIVU d'effectuer des manœuvres partielles des ouvrages de gestion des crues. Il informe qu'une réunion du SIVU est prévue avant celle du comité syndical du 8 octobre, pour statuer sur le dossier de PIG.

Monsieur LESCOULIER précise que la différence entre les deux versions du PIG est liée à la prise en compte des résultats du modèle physique qui a permis d'affiner le fonctionnement de la retenue de Mouzon. Ces changements n'ont aucun impact sur l'efficacité des aménagements dans la traversée de l'agglomération de Charleville. Par ailleurs, la modification de la capacité de la retenue de Mouzon qui en résulte n'a qu'un effet très limité sur les impacts résiduels à l'aval.

Monsieur PANDINI en prend bonne note et en informera le SIVU.

Monsieur MICHELET pense qu'il conviendra de travailler sur les protections localisées à envisager sur les communes situées en aval de Charleville. Par ailleurs, il s'interroge sur les effets des crues moyennes et demande qu'il en soit tenu compte dans le PIG.

Monsieur LESCOULIER répond que la crue type 1983 de temps de retour 100 ans au droit de Mouzon, mais seulement 10 ans sur le secteur de Charleville peut être considérée comme une crue moyenne. Pour cette crue, les aménagements n'ont pas d'impact sur les communes de Nouzonville, Bogny notamment.

Monsieur WALLENDORFF annonce l'approbation du PIG par la CODECOM Ardenne et Rives de Meuse et son approbation prochaine par la commune de Givet. L'impact négatif du projet enregistré à la frontière belge a peu de conséquence, car d'importants travaux ont été réalisés en Belgique.

Monsieur JEANTEUR demande si les questions liées au financement des opérations sont réglées, en particulier sur les aménagements de Givet. Des interrogations subsistent, quant à la reconstruction du barrage des Quatre Cheminées, notamment sur les participations financières des Ministères de L'Équipement et de l'Écologie.

Concernant l'avancement des études de Givet, Monsieur BERNE se dit satisfait du respect du calendrier. Il précise que les financements des études ont été réservés par la DIREN, y compris pour le FEDER. Il ajoute que, compte tenu des crédits disponibles, la demande du département de la Meuse pour une contribution du FEDER champardennais aux actions du plan Bachelot à réaliser en Lorraine ne pourra être satisfaite. Sur le financement des travaux de reconstruction du barrage des

Quatre Cheminées, il précise qu'une réunion sera prochainement organisée par le Ministère de l'Ecologie entre tous les partenaires financiers du projet, et notamment VNF.

Monsieur Denis COPPEE indique, au nom du Conseil Général des Ardennes, que les crédits d'études et de travaux sont d'ores et déjà disponibles.

Monsieur Didier CAUVILLE, Directeur Interrégional du Service de la Navigation du Nord Est, en charge de la Police de l'Eau sur la Meuse, indique qu'il a bien pris note de tous les propos échangés sur la compatibilité du PIG avec le SDAGE. Il rappelle que le projet de PIG devra être approuvé par Voies Navigables de France. Quelques ajustements rédactionnels concernant les responsabilités de VNF seront demandées lors de la mise au point finale du document. Concernant le financement, les travaux devant commencer fin 2005, les crédits de travaux devront donc être inscrits dès l'année prochaine.

Monsieur Etienne WARIN, président de l'Association des Usagers du Faubourg d'Arches, se réjouit des propos tenus au cours de la réunion. Il rappelle que l'EPAMA et ses partenaires ont engagé une action sur le long terme qui ne s'achèvera pas avec la réalisation du seul programme en cours sur la Meuse aval qui fait l'objet du PIG. Les actions futures viendront compléter le dispositif au fur et à mesure et profiteront à un nombre de plus en plus important de riverains de la Meuse.

Monsieur Bernard LEFORT, des services du Conseil Régional de Champagne-Ardenne observe que la version actuelle du document de PIG devra encore faire l'objet de quelques amendements au terme de la réunion. Il suggère que, compte tenu des arguments développés au cours de la réunion sur le caractère d'intérêt général du projet et sa compatibilité avec le SDAGE, le compte-rendu de la réunion du Comité d'Orientation soit joint en annexe au projet de PIG.

Monsieur MICHELET lui indique en réponse qu'une telle hypothèse ne paraît pas envisageable sur le plan juridique, mais qu'en revanche il est parfaitement possible de « tirer parti » de ces échanges dans la mise au point du dossier de PIG, qui comporte explicitement un chapitre consacré à l'analyse de la compatibilité avec le SDAGE.

Le point étant épuisé, Monsieur JEANTEUR propose de passer au 2^{ème} point de l'ordre du jour.

3 PLAN D'ACTION POUR LA PREVENTION DES INONDATIONS SUR LE BASSIN DE LA MEUSE.

En introduction, Monsieur JEANTEUR rappelle que la convention a été approuvée par tous les partenaires, y compris par le conseil Général de la Meuse, lors de la réunion de sa commission permanente le 6 juillet 2004. Il demande à Monsieur MICHELET de faire le point sur l'avancement de la signature de la convention par les partenaires. En particulier, il souhaite que soit évoquée la

position du département de la Meuse, qui a récemment émis des réserves sur le contenu et le financement du Plan d'action par les fonds FEDER réservés en Lorraine. Il rappelle que les Communautés de Communes de Void-Vacon, Val des couleurs, Pays de Commercy et Sammiellois ont récemment délibéré pour la réalisation, par l'EPAMA, d'une étude hydraulique globale touchant un secteur de 100 kilomètres le long du fleuve. Le comité syndical doit en délibérer lors de sa prochaine séance du 8 octobre.

Un tour de table est effectué avec les participants pour faire le point sur signature de la convention. Monsieur JEANTEUR informe que les deux régions ont signé. Pour le département des Ardennes, Monsieur COPPEE indique la convention est signée. Mademoiselle Aurélie WOJJCIECHOWSKI, des services du Conseil Général des Vosges, informe que le Conseil Général est sur le point de signer la convention. Enfin Monsieur DEGUIS indique que le Conseil Général de la Haute Marne devrait prochainement signer la convention.

Monsieur MICHELET indique que le plan d'action se met en œuvre. Sur le volet aménagement, les études de faisabilité de ZRDC et de protections localisées se réalisent normalement à Mouzon et à Saint Mihiel notamment. Pour tous les projets retenus au niveau national suite à l'appel à projet du 1^{er} octobre 2002, on constate un décalage dans le temps du calendrier de travail par rapport au planning initial. La principale raison de ce décalage provient de la phase de négociation entre partenaires qui doit impérativement être menée à l'échelle du bassin versant. Le Plan Meuse se situe dans la bonne moyenne des plans. Il n'y a pas à ce jour de remise en cause du programme dans son ensemble.

Monsieur SAMUEL complète cette présentation en invoquant la nécessité d'obtenir l'agrément de toutes les populations concernées y compris du département de la Meuse sur le plan d'action. Une utilisation pertinente des fonds FEDER doit être recherchée en priorité. Dans le département de la Meuse, une discussion doit être rapidement engagée pour préciser les opérations à engager en première priorité d'ici fin 2006. Au terme de cette discussion, à organiser avant la réunion du Comité syndical du 8 octobre, on sera peut-être amené à reporter certaines études actuellement prévues dans la convention.

Monsieur JEANTEUR confirme à la fois la nécessité de maintenir des crédits FEDER en Lorraine pour le Plan Bachelot et que compte tenu du calendrier, une partie des sommes réservées pourra être libérées pour d'autres utilisations. Il attire l'attention des participants sur le fait que les fonds FEDER concernés intéressent non seulement la Meuse mais également les Vosges et la Meurthe et Moselle (Bassin de la Chiers). Dans les Vosges, un projet de protection de Neufchâteau doit être mis en œuvre à la demande de la Communauté de Communes de Neufchâteau.

Mademoiselle WOJJCIECHOWSKI informe que le Conseil Général des Vosges souhaite promouvoir une action ambitieuse portant sur une étude globale sur le bassin amont de la Meuse et ses affluents et intégrant la problématique de la protection de Neufchâteau contre les inondations.

Le point étant épuisé, le président lève la séance.